

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 9235

ISO/TC 54

Secrétariat: UNE

Début de vote:
2020-07-29

Vote clos le:
2020-10-21

Matières premières aromatiques naturelles — Vocabulaire

Aromatic natural raw materials — Vocabulary

ICS: 71.100.60; 01.040.71

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 9235](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence
ISO/DIS 9235:2020(F)

© ISO 2020

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 9235](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire	Page
Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
Annexe A (informative) Index thématique (anglais et français)	7
Annexe B (informative) Index alphabétique (anglais et français).....	9

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO/DIS 9235

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-
2039e0ec6fbf/iso-dis-9235](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets rédigées par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

iTeh STANDARD PREVIEW
Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la ~~conformité, ou pour toute autre information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC)~~, voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 9235:2013), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

- modification de la définition 3.13 extrait ;
- ajout d'une nouvelle définition 3.19 eau aromatique constitutive.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Introduction

Le présent document s'inscrit dans le cadre des travaux de normalisation du secteur des huiles essentielles. Il a pour objet de définir les matières premières naturelles et les produits qui en sont issus. Il n'a pas vocation à intégrer toutes les dispositions d'autres secteurs d'activités utilisateurs des produits définis dans la présente norme (parfumerie, cosmétiques, arômes alimentaires, etc.).

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 9235](#)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-
2039e0ec6fbf/iso-dis-9235](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235)

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/DIS 9235](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235>

Matières premières aromatiques naturelles — Vocabulaire

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les termes et définitions concernant les matières premières aromatiques naturelles.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

Note 1 à l'article Dans les définitions suivantes, les termes appartenant à l'index alphabétique figurent en *italique*.
Dans chaque définition, il est fait référence aux numéros où ils sont définis.
ISO/DIS 9235
<https://standard.iteh.ai/catalog/standards/sid/99cc14e-71ca-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235>

Note 2 à l'article Dans le présent document, les termes apparaissent par ordre alphabétique des termes anglais ; un index trié par thème figure à l'Annexe A ; un autre index alphabétique pour les termes anglais figure à l'Annexe B.

3.1

absolue

produit obtenu par extraction à l'éthanol à partir d'une *concrète* (3.7), d'une *pommade* (3.23), d'un *résinoïde* (3.27) ou d'un *extrait par fluide supercritique* (3.28)

Note 1 à l'article La solution éthanolique obtenue est généralement refroidie et filtrée dans le but de supprimer les « cires » ; l'éthanol est ensuite éliminé par distillation.

3.2

alcoolat

distillat (3.8) résultant de la distillation d'une *matière première naturelle* (3.20) en présence d'éthanol de titre variable

3.3

eau aromatique hydrolat

distillat (3.8) aqueux qui subsiste après l'entraînement à la vapeur d'eau et la séparation de l'*huile essentielle* (3.11) lorsque c'est possible

EXEMPLE Hydrolat (eau) de lavande, eau de fleurs d'oranger.

Note 1 à l'article Une eau florale ou une eau de « nom de plante » est une eau aromatique.

Note 2 à l'article L'eau aromatique peut subir des traitements physiques n'entraînant pas de changements significatifs de sa composition (par exemple filtration, décantation, centrifugation).

3.4

baume

oléorésine (3.18) caractérisée notamment par la présence de dérivés benzoïques et/ou cinnamiques

EXEMPLE Baume du Pérou, baume de Tolu, benjoin, styrax.

3.5

huile essentielle exprimée à froid

huile essentielle (3.11) obtenue par des procédés mécaniques à partir de l'épicarpe du fruit d'un citrus (agrumes), à température ambiante

iTeh STANDARD PREVIEW

3.6

huile essentielle concentrée

(standards.iteh.ai)

huile essentielle (3.11) traitée par un procédé physique pour concentrer un ou plusieurs constituant(s) jugé(s) intéressant(s)

[ISO/DIS 9235](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/599cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235>

3.7

concrète

extrait (3.13) obtenu à partir d'une *matière première naturelle* (3.20) fraîche, par extraction au moyen d'un ou plusieurs solvant(s)

Note 1 à l'article Le(s) solvant(s) est/sont ensuite totalement ou partiellement éliminé(s).

3.8

distillat

produit de condensation obtenu après distillation d'une *matière première naturelle* (3.20)

3.9

huile essentielle obtenue par distillation sèche

huile essentielle (3.11) obtenue par distillation de bois, écorces, racines ou gommes, sans addition d'eau ou de vapeur d'eau

EXEMPLE Huile essentielle de bouleau.

3.10

huile essentielle de jus de fruit

huile essentielle (3.11) obtenue à partir d'un jus de fruit pendant sa concentration ou pendant le traitement rapide à ultra haute température (traitement UHT)

Note 1 à l'article L'eau et les huiles aromatiques sont séparées pour obtenir une phase « huile aromatique » et une phase aqueuse diluée qui contient les composés aromatiques hydrosolubles.

3.11**huile essentielle**

produit obtenu à partir d'une *matière première naturelle* (3.20) d'origine végétale, soit par entraînement à la vapeur d'eau, soit par des procédés mécaniques à partir de l'épicarpe de fruits de citrus (agrumes), soit par distillation sèche, après séparation de l'éventuelle phase aqueuse par des procédés physiques

Note 1 à l'article L'huile essentielle peut subir des traitements physiques n'entraînant pas de changements significatifs de sa composition (par exemple filtration, décantation, centrifugation).

Note 2 à l'article Il a été décidé, lors de la 27^{ème} réunion de l'ISO/TC 54 en 2010, d'adopter la terminologie « Huile essentielle de ... » à la place de « Huile de ... » dans toutes les normes publiées dans le cadre de ce comité. Cette modification va être effectuée au fur et à mesure des révisions des normes et pour tout nouveau projet.

3.12**huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau**

huile essentielle (3.11) obtenue par distillation à la vapeur d'eau avec ajout d'eau dans l'alambic (hydrodistillation) ou sans ajout d'eau dans l'alambic (à la vapeur d'eau directe)

EXEMPLE Huile essentielle d'iris (communément appelée « beurre d'iris »).

3.13**extrait**

iTeh STANDARD PREVIEW

- produit obtenu par traitement d'une *matière première naturelle* (3.20) avec un ou plusieurs solvant(s) **(standards.iteh.ai)**
- produit obtenu par traitement d'*eau aromatique/hydrolat* (3.3) avec un ou plusieurs solvant(s) **ISO/DIS 9235**

EXEMPLE Extrait de café, extrait de thé, extrait d'hydrolat de rose.
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/500cef4e-41ea-48e7-8dd1-2039e0ec6fbf/iso-dis-9235>

Note 1 à l'article La solution obtenue peut être refroidie et filtrée.

Note 2 à l'article Le terme « extrait » est un terme générique.

Note 3 à l'article Le(s) solvant(s) est/sont ensuite totalement ou partiellement éliminé(s).

3.14**exsudat**

matière première naturelle (3.20) excrétée par la plante

3.15**gomme**

exsudat (3.14) principalement constitué de polysaccharides

3.16**gomme-oléorésine**

exsudat (3.14) principalement constitué de composés résineux, de gommes et de certaines quantités de composés volatils

EXEMPLE Myrrhe, encens, galbanum.